
Résolution Outre-mer – Congrès Dijon 2026

Les délégués des syndicats FO réunis en Congrès confédéral réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, à l'indépendance syndicale et aux principes républicains qui fondent l'égalité des droits entre tous les citoyens, quel que soit leur territoire de résidence.

La diversité des territoires ultramarins participe comme tous les territoires au rayonnement géostratégique de la République française, puissance mondiale, notamment par son rayonnement géostratégique, maritime, culturel et par la richesse de sa biodiversité. À ce titre, ils doivent être traités à égalité avec les territoires hexagonaux, dans le respect de leurs spécificités.

Le Congrès rappelle avec force que la République est une et indivisible, et que cette indivisibilité implique de garantir l'égalité réelle, l'accès aux droits fondamentaux pour tous et la continuité des services publics sur l'ensemble du territoire national.

Reconnaissance des luttes syndicales et des avancées obtenues

Le Congrès se félicite des combats menés par les organisations syndicales FO dans les territoires ultramarins.

1 – Pour l'égalité réelle et la fin des inégalités persistantes

Le Congrès dénonce avec force la persistance d'inégalités sociales, économiques et territoriales inacceptables dans les Outre-mer.

Alors que les principes républicains proclament l'égalité des droits, une part importante de la population ultramarine vit encore sous le seuil de pauvreté, dans un contexte marqué par la vie chère, le chômage de masse, notamment des jeunes, et un accès inégal aux services publics et au droit au logement.

Le Congrès exige :

- l'application pleine et entière des droits sociaux et des conventions collectives nationales dans tous les territoires ultramarins ; le fait qu'un tiers seulement des conventions collectives nationales soient applicables dans les territoires ultramarins crée une rupture d'égalité entre les salariés de la France hexagonale et les ultramarins. En conséquence, le Congrès réclame une application de toutes les conventions collectives nationales dans les territoires ultramarins dès leur entrée en vigueur.
- une politique volontariste de rattrapage économique et social par l'augmentation des salaires, des pensions, des retraites et des minima sociaux.

- des investissements publics massifs pour le logement, les infrastructures et les services essentiels, cela afin de réduire l'habitat insalubre, et développer des logements sociaux ainsi que des mesures pour l'accèsion à la propriété.
- La mise en place d'une véritable continuité territoriale pour les biens et les personnes.
- Le respect strict des jours fériés locaux notamment la commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- Le Congrès exige le maintien définitif de l'indemnité de vie chère, le rétablissement à taux plein de l'indemnité temporaire de retraite et son extension à l'ensemble des Outre-mer.
- Concernant les CIMM (Centre d'Intérêts Moraux et Matériels), le Congrès exige l'harmonisation des règles d'attribution et la création d'une commission nationale avec les Organisations Syndicales pour la définition des critères.
- Le Congrès revendique la révision du revenu fiscal de référence pour la prise en charge du billet du conjoint et application du principe retenu pour les chèques vacances, à savoir la majoration ultra-marins de 120% du plafond de prise en charge.
- Dans le cadre des mobilités, le Congrès exige le respect de la loi EROM (Egalité Réelle Outre-Mer) et privilégie le recrutement des originaires.
- Le Congrès exige le retour sur le principe initial des congés bonifiés.

2 – Pour des services publics accessibles et de qualité

Le Congrès rappelle que le désengagement de l'État est incompatible avec l'égalité républicaine. Il constate que les services publics dans les Outre-mer demeurent structurellement insuffisants, notamment dans les domaines de la santé, du médico-social, de l'éducation et des transports.

Il exige :

- un renforcement immédiat des moyens humains, matériels et financiers dans les services publics ;
- le développement d'infrastructures adaptées aux réalités locales, donc un service public de santé de qualité adapté aux besoins des populations locales au travers d'établissements hospitaliers publics, le maintien et le renforcement des dispensaires publics, dotés de matériels et de personnels en nombre suffisant particulièrement dans les départements et territoires qui subissent une forte immigration.
- la garantie de l'égal accès aux soins, à l'éducation et aux services essentiels.

Le Congrès réaffirme que le service public est un pilier de la cohésion sociale et territoriale et ne peut être soumis à des logiques d'austérité.

Le Congrès constate que des écarts de revenus existent parfois entre certains agents de la fonction publique, bénéficiant de dispositifs spécifiques liés aux réalités ultramarines, et les salariés du secteur privé, souvent plus fortement exposés à la précarité salariale et à la faiblesse des rémunérations. Le constat ne doit en aucun cas nourrir des divisions entre travailleurs, il doit au contraire, renforcer notre exigence d'une convergence sociale vers le haut.

La responsabilité n'incombe pas aux salariés quels qu'ils soient mais aux déséquilibres économiques, aux politiques insuffisamment adaptées aux réalités des territoires, à l'absence de régulation efficace contre la vie chère.

3 – Respect des missions régaliennes de l'État

Le Congrès rappelle que l'État a des obligations régaliennes qu'il doit assumer pleinement sur l'ensemble du territoire, sans exception. À ce titre, le Congrès exige le respect strict des missions fondamentales de l'État, notamment en matière de sécurité, justice, santé et éducation.

Il n'y a pas de République sans service public.

Situation à Mayotte

Pour Mayotte, 101^{ème} département français et 5^{ème} DOM, le Congrès exige l'extension d'application sans condition de l'ensemble des conventions collectives.

Le Congrès alerte solennellement sur la situation à Mayotte, où les conditions de sécurité et de scolarisation des enfants ne sont pas garanties, que l'accès à l'eau demeure une problématique majeure.

Il est inacceptable que :

- une partie de la population n'ait pas accès à l'eau ou de façon irrégulière ;
- des établissements scolaires fonctionnent dans des conditions dégradantes ;
- la sécurité des élèves, des personnels et de la population ne soit pas assurée.

Le Congrès exige de l'État :

- de faire reconnaître l'accès à l'eau comme condition essentielle de vie et de travail ;
- la mise en place d'un plan d'urgence garantissant un accès continu à l'eau potable ;
- d'obtenir des investissements massifs dans des infrastructures hydrauliques ;
- la mise en place de décrets d'application sur les lois :
 - d'urgence
 - de refondation
 - de reconstruction,

après le passage de CHIDO et DIKELEDI.

- qu'il garantisse immédiatement la sécurité des personnes et des biens ;
- qu'il assure la scolarisation de tous les enfants dans de bonnes conditions. Le Congrès revendique la construction de bâtiments durables et la sécurisation des établissements scolaires ;

- qu'il mette en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux urgences sociales, sanitaires et éducatives et de sécurité des biens et des personnes.

Le Congrès exige une réelle politique d'attractivité des professionnels de santé afin de permettre l'accès aux soins de qualité dans le département.

Le Congrès insiste particulièrement sur la situation de Mayotte, où il est impératif d'aligner les droits sociaux sur ceux de l'hexagone, la convergence des droits prévue dans les textes de loi récents n'est pas acceptable, Mayotte est un département français et ne peut souffrir d'un traitement dérogatoire quel que soit le sujet.

En Guyane :

Le Congrès alerte sur le retard de développement en Guyane marqué par des inégalités persistantes.

Il dénonce le manque d'infrastructures, notamment dans la santé, l'éducation et les transports.

Il souligne l'insuffisance des investissements publics face à la croissance démographique.

Le Congrès revendique un plan de rattrapage économique et social ambitieux.

Le Congrès dénonce le trafic de drogue, le phénomène des mules et l'orpaillage illégal qui fragilisent les territoires et exploitent les populations.

Le Congrès exige le renforcement des moyens de contrôle, de justice et de protection des travaux.

Il appelle enfin à des politiques sociales, économiques et environnementales pour lutter durablement contre ces fléaux.

Le Congrès revendique le renforcement immédiat des moyens de surveillance des eaux guyanaises.

Il demande une lutte accrue contre la pêche illégale et les navires non autorisés.

Il appelle à une coopération régionale et internationale plus efficace.

Il exige la protection durable des ressources marines et de la biodiversité.

En Martinique :

Le Congrès prend acte des évolutions concernant l'avenir institutionnel de la Martinique. Le quatrième Congrès des élus a adopté une proposition de résolution en trois articles, qui trace la voie d'un pouvoir normatif autonome et d'une négociation formelle avec l'État d'ici la fin de l'année.

L'une des résolutions majeures validées concerne la domiciliation d'un pouvoir normatif autonome concernant les normes locales adaptées aux réalités insulaires dans des secteurs stratégiques : biodiversité, énergie, foncier, santé, éducation, économie, emploi, culture et langue créole, dans le respect des prérogatives régaliennes de l'État. La résolution intitulée « Piliers du développement durable et équitable de la Martinique », qui définit une stratégie de long terme est articulée autour de quatre axes :

- Renforcement des filières locales et de la production endogène ;
- Transition écologique et énergétique ;

- Attractivité régionale dans la Caraïbe et au-delà ;
- Cohésion sociale et solidarité territoriale. Cette démarche vise à retenir la jeunesse martiniquaise, soutenir l'innovation et valoriser les ressources culturelles et naturelles de l'île.

La résolution « Méthodologie, agenda et négociations », prévoit une concertation large avec la population, les acteurs économiques et les organisations de la société civile. Des négociations avec le Gouvernement et le Président de la République seront menées, avant une consultation finale, afin de garantir un consensus martiniquais solide autour du futur cadre institutionnel.

Le Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique (CESECEM) a, de son côté, pris acte de ces résolutions et proposé des pistes concrètes pour leur mise en œuvre.

Ces évolutions correspondent à des évolutions de longue date. Cela traduit une volonté d'efficacité et de l'action publique.

A Saint-Pierre et Miquelon

Le Congrès exige :

- Emploi local : favoriser l'emploi local pour tous les secteurs privés comme publics et à tous les échelons hiérarchiques ;
- EVASAN : égalité d'accès aux soins afin de garantir les évacuations sanitaires pour l'égalité d'accès aux soins notamment pour les urgences absolues, pour tous les soins et diagnostics inaccessibles sur l'archipel ;
- Transport aérien : sur le constat des écarts de prix, du fait de la desserte aérienne et des délais de route, nous exigeons la mise en place de tarifs résidents.

A La Réunion

- Le Congrès exige la création d'un plan de 100.000 emplois pour résorber le chômage, véritable fléau à La Réunion ;
- Le Congrès exige la mise en place d'une indemnité de résidence pour les travailleurs à La Réunion tenant compte de la vie chère ;
- Le Congrès exige le développement des services de mobilité pour un accès au travail pour tous ;
- Le Congrès exige le blocage des prix du carburant et des produits de première nécessité.

4 – Pour une politique économique et sociale ambitieuse

Le Congrès dénonce l'absence de politique économique structurante dans les Outre-mer. Il dénonce les fortes disparités des revenus et des richesses localement et demande une redéfinition de la politique économique en Outre-mer.

La question de la vie chère demeure centrale et impacte lourdement le pouvoir d'achat des salariés, des fonctionnaires et des retraités, des mesures urgentes doivent être mises en place sur le coût des

transports, l'alimentation, le logement, l'énergie, les carburants, les télécommunications et les nouvelles technologies afin notamment d'améliorer le pouvoir d'achat, facteur de croissance de ces départements et territoires.

Les situations de monopole ou d'oligopole sont inacceptables. Cette situation résulte d'un manque d'actions concrètes face au fléau de « la vie trop chère » et une opacité sur la composition des prix dans les territoires d'outre-mer. En moyenne, les prix en outre-mer sont de l'ordre de 42% supérieurs à ceux sur le continent. Le système économique actuel conduit à une démesure pouvant aller jusqu'à tripler le prix de certains produits et une cherté de la vie excessive.

Le Congrès revendique :

- une revalorisation générale des salaires et des pensions ;
- une régulation effective des prix des produits de première nécessité ;
- le développement de l'emploi local et de la formation professionnelle ;
- une politique favorisant la production locale.

Le Congrès demande un vrai dialogue tripartite, avec les représentants de l'État et les distributeurs. Il est question que l'enveloppe de la mission Outre-mer qui était de 3 milliards d'euros soit diminuée de 20 %, c'est-à-dire moins de services publics. On oublie ainsi les crises vécues sur la majeure partie des territoires.

Le Congrès réaffirme que dans le code des marchés publics, l'existence d'une clause du « mieux disant territorial », pour limiter les effets pervers d'une mise en concurrence, a un impact considérable, sur l'économie et le social des Outre-mer.

Le Congrès revendique le développement des moyens liés à la formation professionnelle (initiale et continue) et des outils qui l'accompagnent ; véritable levier social et économique visant la « relocalisation » des qualifications des compétences et des salariés plutôt qu'au recours à la main d'œuvre extérieure.

Le Congrès dénonce la précarité numérique, la cherté des offres et le manque de performance qui contribuent aux inégalités de la République numérique tant espérée et indispensable, à l'heure où la dématérialisation devient la règle dans les services publics.

Le Congrès rappelle que sans amélioration du pouvoir d'achat, aucun développement économique durable n'est possible.

Indemnisation de vie chère et ITR

Depuis la loi de finances 2025, les congés maladie ordinaire (CMO) sont rémunérés à 90% du traitement. L'Administration applique cette retenue au complément de rémunération, considérant celle-ci comme une indemnité variable, en Congé Longue Maladie/Congé de Longue Durée, la perte est catastrophique.

Le coût de la vie Outre-mer ne diminue pas en cas de maladie !

En conséquence, le Congrès exige le maintien du complément de rémunération, même en cas de maladie et d'évacuation sanitaire ainsi que lors des congés d'accompagnement, à l'image du

traitement réservé à l'indemnité de résidence et revendique un dispositif compensatoire à la disparition de l'ITR sans condition supplémentaire, comme avant 2009.

Le Congrès demande la généralisation de l'aide versée au titre de la CSPE (Contribution Service Public de l'Electricité) pour l'ensemble des Outremer.

5 – Justice, réparation et reconnaissance

Le Congrès réaffirme son exigence de justice pour les victimes des politiques publiques ayant causé des préjudices sanitaires et environnementaux.

Le Congrès rappelle que l'ensemble des territoires ultramarins payent un lourd tribut aux catastrophes naturelles non prises en charge par les compagnies d'assurance. Il exige la mise en place de systèmes de prévention et d'indemnisation pour les populations les plus vulnérables ne bénéficiant pas de couverture d'assurance.

Le Congrès dénonce le coût des transports aériens et maritimes qui est aujourd'hui l'un des principaux freins que rencontre le développement économique des territoires ultramarins, et limite considérablement le potentiel du secteur touristique, essentiel à l'économie des Outre-mer. Ce coût élevé entrave également la poursuite des études supérieures envisagées par les étudiants ultramarins.

Le Congrès dénonce le manque de moyens mis en oeuvre face au pillage des ressources marines, forestières et minières notamment en Guyane. Ce pillage incessant entraîne de nombreux problèmes environnementaux, une disparition progressive des ressources et une pollution de plus en plus importante (on peut noter le mercure de plus en plus présent dans les rivières).

Le Congrès exige l'arrêt de tous les procédés (chimiques, biologiques, climatiques) nocifs, spécifiques aux Ultra-marins, et l'indemnisation des victimes telles celles du chlordécone.

En Polynésie française

Le Congrès se félicite du vote de la loi relative aux conséquences des essais nucléaires en Polynésie française, qui permettra de mieux indemniser les victimes et le remboursement à la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) des sommes qu'elle a assumées seule concernant la prise en charge des maladies conséquences des essais nucléaires. Cette loi permet également des avancées en matière d'indemnisation des victimes et de prise en compte des préjudices subis par les populations.

Toutefois, le Congrès demande :

- que le Sénat étudie et vote rapidement ce texte le 28 mai prochain, comme l'a fait l'Assemblée nationale ;
- que les dispositifs d'indemnisation soient effectivement appliqués au plus vite ;
- que la reconnaissance pleine et entière des responsabilités de l'État soit garantie.

Le Congrès exige la mise en place d'une fonction publique de la santé, distincte de la fonction publique territoriale mais pas sans garanties solides :

- une clarté des statuts pour les agents concernés ;
- une équité de tous et de toutes entre les professionnels ;

- une attractivité réelle pour répondre aux difficultés de recrutement.

Wallis-et-Futuna

Le Congrès se félicite que le combat mené par les enseignants de Wallis-et-Futuna ait permis de corriger une injustice qui perdurait depuis plusieurs décennies concernant les enseignants du premier degré maintenu sous statut privé injustement.

Cette victoire démontre :

- l'importance de l'action syndicale libre et indépendante ;
- la nécessité de garantir l'égalité de traitement pour tous les agents publics, quel que soit leur territoire d'exercice.

Le Congrès exige que de telles situations d'injustice ne puissent plus perdurer.

Le Congrès exige l'application de la loi n° 2025-595 du 30 juin 2025 sur le parcours assistance médicale à la procréation à Wallis et Futuna.

Le Congrès exige de l'Etat l'application immédiate du complément de traitement indiciaire (CTI) à l'ensemble des agents de l'agence de santé de Wallis-et-Futuna, avec application de l'indexation et à effet rétroactif. Le Congrès exige de l'Etat un budget supplémentaire à l'application du CTI.

Le Congrès exige que les engagements pris concernant l'intégration des Personnels non enseignants dans la FPE soient respectés sans délai ni condition. Et demande l'application du décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 fixant les conditions de recrutements et d'emplois des assistants d'éducation.

Le Congrès confédéral ne tolère plus que des situations d'injustice et de sous-statuts perdurent à Wallis-et-Futuna.

6 – Pour une protection sociale et des droits renforcés

Le Congrès rappelle que la protection sociale collective est un droit fondamental.

Il exige :

- l'extension et l'harmonisation des droits sociaux dans tous les territoires ultramarins avec notamment la mise en place de la carte vitale sur l'ensemble des Outre-Mer.
- une amélioration des systèmes de retraite ; notamment concernant les fonctionnaires et les primes vies chères non prise en compte pour le calcul des pensions.
- un accès effectif aux prestations sociales.

7 – Pour un syndicalisme libre et indépendant

Le Congrès réaffirme que la défense des travailleurs ultramarins passe par un syndicalisme libre, indépendant et déterminé.

Il exige :

- le respect du droit syndical dans tous les territoires ;

- les moyens nécessaires pour permettre aux militants d'exercer leurs mandats ;
- la reconnaissance pleine et entière des représentants FO comme interlocuteurs incontournables.

Transports et transition énergétique

Le Congrès exige :

- un plan d'infrastructure concret et financé, articulé autour du développement d'un réseau de transport digne de ce nom, en termes de mobilité douce ;
- la création d'infrastructures modernes de traitement et de valorisation des déchets ;
- l'utilisation du potentiel énergétique réel des territoires pour répondre aux ambitions affichées de l'Etat en matière de transition énergétique.

Le Congrès rappelle que cette transition énergétique n'est pas qu'un slogan mais elle doit se traduire par des investissements, des emplois durables et une amélioration du cadre de vie des travailleurs et de leurs familles.

Conclusion

Le Congrès exige que les impacts du changement climatique soient pris en compte pour protéger les populations et les travailleurs. Des études d'impacts doivent être réalisées et des mesures compensatoires et d'accompagnement mises en œuvre. Les ressources et la biodiversité doivent être sauvées.

Le Congrès appelle les pouvoirs publics à prendre la pleine mesure des enjeux ultramarins et à engager sans délai les moyens nécessaires pour garantir l'égalité réelle. Il réaffirme que les Outre-mer ne peuvent plus être des territoires d'exception en matière de droits, mais doivent être pleinement intégrés dans la République sociale.

Le Congrès mandate la Confédération pour porter ces revendications avec détermination auprès des pouvoirs publics.

////////////////////////////////////